Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 04/07/2019
ID : 031-213100324-20190628-DEL_58_2019-DE

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 58/2019
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 25 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, FIEVRE, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LASSALLE	à	M. BEUILLE
M. CANEZIN	à	M. RIGAUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTS EXCUSÉS : Mme FERTE S., M. FERTE J., M. DELON

ABSENTE : Mme GARBIN.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - EPFL - Convention de Mise à disposition de deux terrains situés à Aussonne, lieu-dit Village Nord, cadastrés section ZB 406 et 407

L'Etablissement Public Foncier local du Grand Toulouse (EPFL) a acquis pour le compte de la commune d'Aussonne, deux parcelles situées à Aussonne (31840), lieu-dit Village Nord. Ces parcelles sont cadastrées ZB 406 et 407. Il est précisé que sur l'une des parcelles se trouvent un hangar délabré et un ancien pigeonnier en mauvais état. La commune a mis en sécurité les bâtiments.

La commune d'Aussonne a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse, pour qu'il lui mette à sa disposition ces biens afin d'installer la base de vie du chantier en charge de la construction d'un établissement Institut Médico-Educatif porté par l'ARSEEA, situé à proximité.

L'EPFL du Grand Toulouse donne son autorisation pour l'installation de ce dispositif provisoire sur les dites parcelles sous son entière responsabilité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 04/07/2019
ID : 031-213100324-20190628-DEL_58_2019-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 25
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- De l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des parcelles situées lieu-dit Village Nord et cadastrées ZB 406 et 407 entre la Commune et L'EPFL du Grand Toulouse,

- De notifier la présente délibération à l'EPFL du Grand Toulouse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 juin 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840